



Agriculture : des permanences agricoles installées dans les sous-préfectures des Bouches-du-Rhône

Conformément à l'engagement du président de la République de répondre rapidement et au plus près du terrain aux difficultés des agriculteurs, des « permanences agricoles » sont mises en place dans les trois sous-préfectures du département à Istres, Aix-en-Provence et Arles, à partir du lundi 4 mars 2024.

Elles offriront un premier accueil et une prise en charge personnalisée des agriculteurs et un cadre d'échanges sur les difficultés qu'ils rencontrent.

L'objectif est de leur apporter une réponse rapide et de proximité en mobilisant les services ou établissements publics de l'État compétents : Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Direction départementale des finances publiques (DDFIP), Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités (DDETS), Direction départementale de la protection des populations (DDPP), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Office français de la biodiversité (OFB), Agence de services et de paiement (ASP), Mutualité sociale agricole (MSA)...

Ces rendez-vous permettront également de continuer le travail mené depuis la mi-janvier d'identification des questions qui ne sont pas du ressort local afin de les faire remonter aux ministères compétents.

Sous-préfecture d'Istres : Avenue des Bolles 13808 Istres, permanence tous les matins de 8h30 à 11h00, sauf le mercredi. Contact : 04 42 86 57 00.

- **Sous-préfecture d'Arles :** 16 rue de la Bastille 13637 Arles, permanence tous les matins de 8h30 à 12h00, sauf le mercredi. Contact : 04 90 52 55 00.
- **Sous-préfecture d'Aix-en-Provence :** rue de la Poudrière, 13617 Aix-en-Provence, permanence tous les matins de 9h00 à 12h00, sauf le mercredi. Contact : 04 42 17 56 42.

Les services de l'État poursuivent l'accompagnement de la profession agricole dans les Bouches-du-Rhône, en privilégiant le dialogue et la concertation.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

